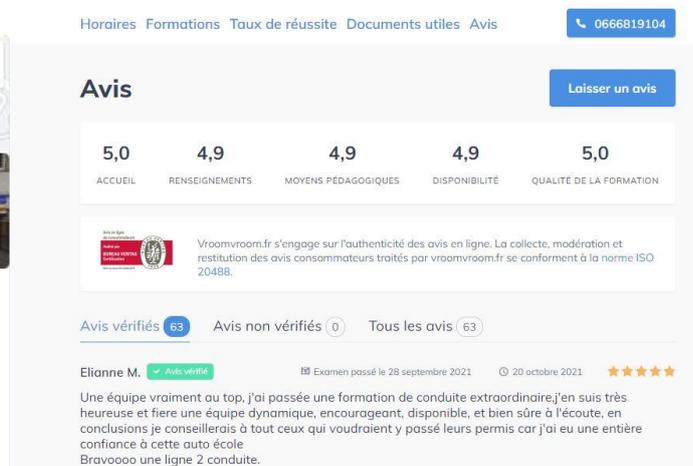


Félicitations ! Tu viens d'obtenir ton permis ! Tu trouveras ci-dessous les démarches à faire pour obtenir ton **titre définitif** mais avant n'hésite pas à nous laisser un avis sur notre page google ou sur <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/pays-de-la-loire/roanne/auto-ecole-une-ligne-2-conduite#avis>

Cet avis est essentiel au maintien de notre label qualité des auto-écoles.
Merci et bonne route !



Site **ANTS** : Demander un permis de conduire

Créer un compte

Commencer la demande

Il s'agit : d'une demande de fabrication d'un titre permis de conduire

Demande papier : **NON**

Motif : réussite à l'examen du permis de conduire

Demande de permis A1 : **NON**

Visite médicale : **NON**

Quand vous êtes dans pièces justificatives,

Sélectionner...

Pièces demandées :

Photocopie de la carte d'identité recto verso ou passeport

Photocopie du permis de conduire actuel recto verso

Photocopie de la Journée de la Défense et Citoyenneté (**attestation JDC**)

Photocopie de l'ASSR 2 ou ASR (**attestation scolaire de sécurité routière**)

Photocopie l'attestation de fin de conduite accompagnée pour les AAC (**autres pièces**)

Photocopie du résultat du permis de conduire (**autres pièces**)

Photo agréée ANTS datant de moins de 6 mois (voir liste sur le lien : <https://permisdeconduire.ants.fr/gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee>) pour faire scanner votre photo et votre signature, un code photo numérique vous sera alors remis, à nous transmettre obligatoirement.

Justificatif de domicile de moins de 6 mois (soit facture EDF- GDF, téléphone, eau, avis d'imposition ou quittance de loyer)

Attestation d'hébergement du représentant légal (**attestation d'hébergement**)

Photocopie de la carte d'identité recto verso du représentant légal (**pièces d'identité du représentant légal**)

LES STAGES POSTPERMIS ET REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage post permis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

